

Le 13 novembre 2009, la secrétaire d'État à l'Écologie annonce la décision du gouvernement de ne pas renouveler la concession hydroélectrique du barrage de Vezins sur la Sélune et de procéder à son effacement. Cette opération était censée se traduire par la « reconquête » de 20 kilomètres de vallée actuellement ennoyés par deux retenues, celle de « Vezins » et celle de « la Roche qui Boit ».

Hélas, ce qui devait être le symbole de la politique de continuité écologique est en train de faire naufrage. Les élus, les riverains, les citoyens disent leur attachement aux barrages de la vallée normande, malgré des enquêtes publiques systématiquement défavorables.

Dernier rebondissement en date : Mme Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, confirme aux élus que les dépenses d'effacement sont absurdes ! Elle veut également étudier les possibilités d'améliorer la qualité de l'eau sans détruire les ouvrages et chercher des solutions pour permettre le passage des poissons. La ministre ne valide pas le coût de ces destructions estimé à 38 millions d'euros auxquels il faut ajouter 15 millions d'euros pour renaturaliser le site. **« Il faut que le rapport qualité-prix soit raisonnable. On ne met pas 53 millions d'euros pour faire passer les poissons »**, a déclaré Ségolène Royal, à l'issue d'une réunion avec les élus des villes concernées. La ministre a prévenu du **risque que les sédiments libérés par la destruction des barrages aillent polluer la baie du Mont-Saint-Michel.**

Le barrage produit de l'énergie locale et décarbonée, il crée aussi des activités touristiques. Sa destruction à un prix exorbitant est un non-sens, à tel point que le ministère en paraît désormais conscient.

<http://www.lagazettedescommunes.com/301511/destruction-de-2-barrages-dautres-solutions-possibles-selon-segolene-royal/>

Enfin le retour au bon sens !

Espérons que la Ministre de l'Écologie confirmera cette position qui ne vaut pas uniquement pour la Sélune.

Il en est de même en effet pour tous les petits barrages. Un exemple pris au hasard d'un devis du Bureau d'étude du SIRTAVA en Bourgogne pour détruire un petit seuil (barrage): un devis HT de 363 920€ pour une chute d'à peine 1 mètre de haut. Des bureaux d'étude discrédités sur le fond et la forme, des syndicats de rivières

dilapidant l'argent public sans sanction ni « retour environnemental sur dépense »!

Et nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises : un « avis favorable » de [l'enquête publique n'est pas une preuve](#) de pertinence mais simplement d'une procédure administrative respectée. Pour pérenniser leurs activités et recevoir d'autres missions, les commissaires enquêteurs effectuent –sans analyser les options ni la pertinence d'un projet- un copier/coller de la commande du maître d'ouvrage. C'est une constante.

53 millions d'euros pour favoriser la circulation de poissons dans les fleuves... décimés par la surpêche industrielle dans l'océan, nous semble très incohérent.

D'autant plus incohérent que nous n'avons vu aucune Fédération de Pêcheurs s'élever contre le chalutage profond dans la coalition « OCEAN 2012 ». **Véhémence des « défenseurs des poissons amphihalins » lors de la montaison quelques mois en eau douce et silence radio pendant toute leur longue durée de vie... écourtée par la pêche industrielle dans les océans.**



**Soirée de clôture
de la coalition
OCEAN2012 France**

Retour sur la campagne des ONG
pour la réforme de la Politique Commune de la Pêche
(2009-2014)

le jeudi 20 mars 2014, de 17h à 21h

*Cocktail en présence des membres de la coalition
Présentation des campagnes de mise en œuvre*

INVITATION

Maison des Océans
(3ème étage)
195 rue Saint Jacques
75005 Paris














qui sont les protecteurs des poissons migrateurs?

ENERGIE

Destruction de 2 barrages : d'autres solutions possibles selon Ségolène

Royal

Publié le 05/12/2014

La ministre de l'Ecologie Ségolène Royal a estimé ce jeudi 4 décembre qu'il était possible « d'étudier des solutions alternatives » au projet de destruction de deux barrages hydroélectriques sur la Sélune, près du Mont-Saint-Michel, s'inquiétant du « **rapport qualité-prix** » **de ce projet**.

« Il y a de quoi se poser des questions sur des solutions alternatives », a dit la ministre lors d'un point de presse en rappelant que le projet d'arasement des barrages de Vezins (36 m de haut pour 278 de long) et de La Roche-qui-Boit (16 m de haut pour 125 de long), situés à une trentaine de kilomètres du Mont-Saint-Michel, site classé par l'Unesco, avait deux objectifs: améliorer la qualité de l'eau de la Sélune et permettre le passage des poissons migrateurs.

La ministre, qui s'est interrogée sur le « **paradoxe** » « **de supprimer des ouvrages qui produisent de l'énergie renouvelable** » a décidé de demander « des expertises sur le potentiel de production d'hydroélectricité » de ces barrages.

Ces barrages datent de 1916 et 1926 et produisaient en 2012, 0,04% de la production électrique française.

Le projet de destruction fait l'objet d'un « avis favorable » de la commission d'enquête publique mais il est contesté par plusieurs parlementaires UMP locaux.

L'opération est rendue délicate en raison des 1,8 million de m³ de sédiments cumulés (en 2004), les barrages jouant le rôle de barrière à métaux lourds.

Mme Royal veut faire étudier les possibilités d'améliorer la qualité de l'eau sans détruire les ouvrages et des solutions pour permettre le passage des poissons, citant sur ce point les « pelles à poissons » ou les « ascenseurs à poissons ».

« Il faut que le rapport qualité-prix soit raisonnable. **On ne met pas 53 millions d'euros pour faire passer les poissons** », a dit Mme Royal, soulignant que le coût du projet d'arasement était de 38 millions d'euros auxquels il faut rajouter 15 millions d'euros pour renaturaliser le site.

La ministre a ajouté qu'il y avait un risque que les sédiments toxiques libérés par la destruction des barrages aillent polluer la baie du Mont-Saint-Michel. Elle a aussi pointé le risque d'inondations pour les communes limitrophes.

Mme Royal s'exprimait à l'issue d'une réunion avec les élus des villes concernées, sur le site du centre de loisirs d'Isigny-le-Buat, qui pourrait disparaître, son activité économique étant liée au lac formé par le barrage.

destruction des barrages: <https://cedepa.wordpress.com/2013/01/23/dce-2000/>